

mat. 1.

Trois nouueaux mysteres naißent de ces trois derniers.

1. Que ce Jesus a esté conceu par le plus pur des Esprits, lequel formant son Corps auec le sang de Marie, produisit l'humanité Sacrée aprés que cette Vierge jncomparable eût donné son Consentement a l'Archange, qui le luy estoit venu demander par vn Ordre expres de Dieu.

Buc 1

psal. 109.

2. Que ce Christ fils vnique du Pere engendré de toute eternité sans mere, a esté produit dans le temps d'une mere sans pere, auec cette auantageuse Conformité pour Marie, que comme le pere l'Engendre de son essence, elle le produit de sa substance, quelle est mere du même fils dont il est pere, et quelle est Vierge estant mere; tout de même que luy est Vierge estant pere qui est le.

mat. 1.

Simb. de ni.

conc. deph.

3. Mystere qui nous Oblige de croire, que comme elle fut vierge en le conceuant, en le portant dans ses entrailles, en le mettant au monde, elle demeura vierge apres l'auoir enfanté.

ezech. 7.

ezech. 7

mat. 10.

Eglise.

A Paris Chez Landry, auec pri. du Roy



Qui â esté Conceu du S.t Esprit, né de la Vierge Marie



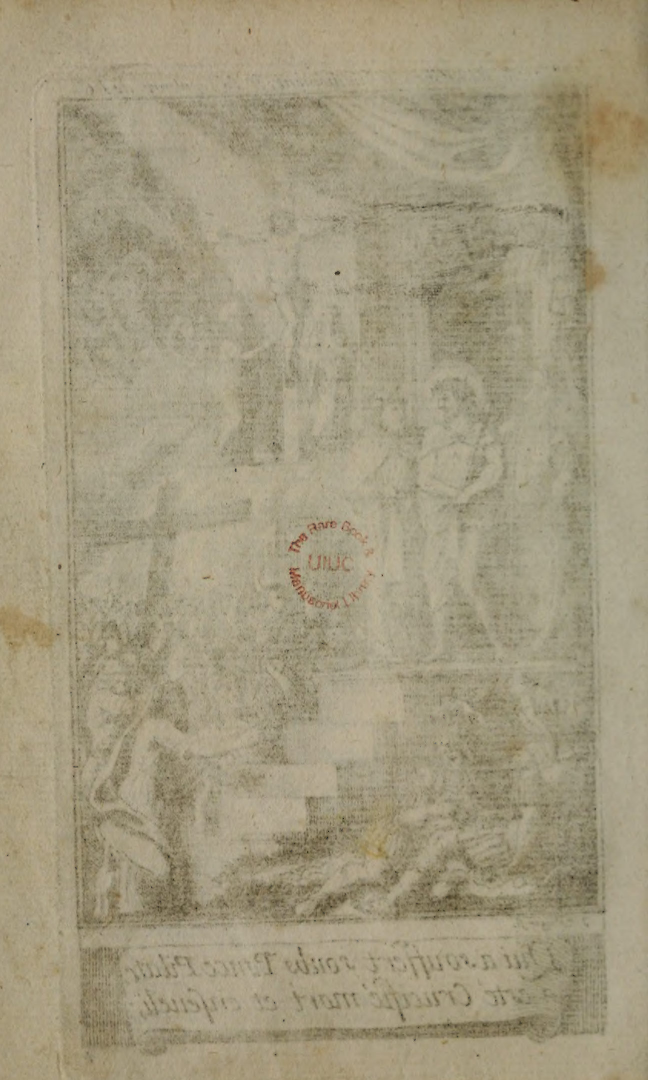
Cet endroit a mon sens est vn des
plus importans du Symbole, et sans
lequel tout ce qui nous est enseigné ne
seroit qu'une illusion, voila pourquoy
les Apôtres ont eu soin de nous appren-
dre trois verités Capitalles.
1. Verité de l'histoire nommans celuy qui
Luc. 3. en est le sujet, a sçauoir Jesus, celuy qui
Luc. 3. regnoit en ce temps la, a sçauoir Tybere,
et un de ses principaux ministres a sça-
uoir Ponce Pilate, soubs lequel ce
diuin Jesus a souffert: ce qui marque.
S. Aug. sur le psal. 63. 2. Verité de son humanité, car il n'au-
roit point esté tenu, ny vû, il n'auroit
point esté flagellé, ny crucifié, il n'au-
roit point esté exposé ny a la mort, ny
a la Sepulture, s'il n'eust esté veritable-
ment homme: ce qui signifie.
mat. 16. 3. Verité de sa mort, c'est à dire,
mar. 9. luc. 18. que sa belle ame se separa de son
Corps Sacré, et resta separé pen-
S. Ansel. dant quelques Jours: bien que la di-
uinité ne quitta jamais l'un, et l'autre
d'un moment.

A paris Chez Landry, auec pri. du R.

la flagellation, le crucifiement, et la ſepulture de I.C.



Qui a souffert soubs Ponce Pilate,
a esté Crucifié mort et enſeueli;



Les deux parties de cet Article enferment trois propositions de foy.

1 Pendant que le corps Sacré du Sauueur reposoit dans le tombeau, sa sainte ame descendit aux Enfers pour consoler, et deliurer les Perès detenus dans les lymbes, appellés dans l'ecriture Sainte le Sein d'abraham, n'estant pas raisonnable que leurs ames (quoy qu'innocentes) entrassent dans le Ciel auant l'ainé des élus, et le chef des predestinés.

Simbol des apôtres

Luc. 16.

Rom. 9. Col. 1. Heb. 1.

Cal. inst

2. contre Caluin; que le Sauueur n'est pas descendu aux Enfers, c'est a dire comme il l'explique, il na pas enduré les peines des damnés pour satisffaire a la rigueur de la justice de son Pere pour les pechez des hommes; mais qu'il y est descendu apres sa mort sans y rien souffrir.

act. 10. mat. 28. mar. 16. luc. 24. Ian. 21. 22. act. 1.

3. trois Iours apres sa mort il resuscita glorieusement, puis apparut en cet etat aux apôtres leur parlant du Royaume de Dieu, les instruisant des mysteres, et des Sacrements de son Eglise, afin qu'ils ne doutassent point de la verité de sa resurrection, et qu'ils la prêchassent par tout l'uniuers.

A paris Chez Landry, auec pri.

La descente de I. C. aux enfers, et sa resurrection.



Est descendu aux Enfers.
Le troisieme jour est resucité.



Tous les fidels recitent souuent ces paroles, et peu en penetrent le vray sens ; il consiste en trois points principaux.

act. 1. Eph. 4. 1. Que Jesus ayant accompli tous les mysteres de nôtre redemption, monta au Ciel en corps, et en ame, sans aucun secours étranger : mais par sa propre vertu, par laquelle il peut se mouuoir ou bon luy semble.

mat. 26 mar. 14. Col. 3 S. Thom. 2. Qu'estant monté aux Cieux il est assis. saint Thomas nous enseigne que par cette seance les Apôtres ont voulu exprimer sa Consubstantialité, et sa souuerainété, en ce que la sainte humanité estant unie hypostatiquement au verbe qui est Consubstantiel au Pere, eleuée, et etablie en sa subsistence diuine, l'homme Dieu est adoré du culte de latrie - - - et du même hommage que le pere.

mat. 26 mar. 14. Col. 3. S. August. 3. Qu'il est assis a la droite du Pere tout puissant. c'est vne metaphore dit St. Augustin, qui nous enseigne par ce mot de droite, que Jesus Christ possede auec son Pere la gloire de la diuinité, et le pouuoir Royal, égal, et immuable de juger les hommes.

A Paris Chez Landry, auec pri.

l'ascension et la séance de I. C. a la droitte de son Pere



Franc. Ertinger fecit

Il est monté aux Cieux, et est assis a la droite de Dieu le Pere tout puissant.



L'Ecriture sainte fait mention
de deux venües de Jesus Christ:
gal. 4. la premiere dans la plenitude des tem
Isa. 24 ps qui a esté desirée, et demandée au
tant dinstance par les Patriaches, et
heb. 9. les Prophetes: la seconde en la con
mat: 24 sommation des siecles, que nous deb
uons craindre pour trois raisons.
act. 1. 1. Par ce que de la droite de son Pere
ou il est, il viendra auec la même majesté,
et le même appareil, auec lequel il y est
monté.
..c. 5. 2. Par ce quil viendra pour nous ju
ger, son Pere luy ayant cedé tout son
pouuoir, estant du ressort de la justice pa
ternelle, que ce fils bien aimé et jnnocent,
ayant esté jugé, et condamné si impitoy
ablemet par les hommes, et pour les hom
mes, il les juge a son tour selon les loix,
quil a etabli.
3 Par ce quil viendra po.r juger sans
..or. 5. misericorde les viuants, et les morts, cest
.'. 10. adire toutes les creatures raisonnables
qui ont este depuis la naissa.ce des siecles,
qui sont a presēt, et qui seront jusques
a la fin du monde: a moins que lon nentende
..terp. par les viuants les predestinés, et par les
morts, les reprouués dont il sera le juge
Souuerain, et jrreuocable.

A paris Chez Landry auec pr.

I C: sur son tron: jugeant les viuans et les morts.



De la viendra juger les viuants et les morts.



Simb. Les Apôtres qui no. ont parlé de la premiere persone de la S.te Trinité dans le premier article, et de la seconde dans tous les suivants no. comandent icy d'en reconoitre une troisieme quils appellent S.t Esprit, du quel nous debuons croire.

mat. 26 rom. 5. 1 Ioa. 5. 1. Qu'avec le Pere, et le Fils il est un Dieu, par lequel les fidels sont regenerés, adoptés, et faits participants de l'heritage celeste, que le Pere, et le Fils le produisent en vnité de principe come l'enseigne le Symbole dont l'Eglise se sert dans la celebration des sacrés mysteres, contre les grecs qui veulent qu'il ne procede ny du fils, ny par le fils.

mat. 3. act. 19. tit. 3. Rom. 5. 2. Que veritablement il subsiste par luy même, distinct du Pere, et du fils, et egal a l'un, et a l'autre en puissance, en majesté, en nature, en diuinité, et digne du même amour, et des mêmes adorations.

Simb. nic. 3. Qu'il est steril dans le mystere de la Sainte Trinité: mais tres fecond dans tous les mysteres de nôtre Salut: en voicy trois representés dans cette image, et les suiuantes le Baptême de I.C. la Pentecôte, et le rauissement de Philippe, expliqué dans l'Escriture S.te

luc 3. mar. 1 act. 2. act. 8.

la descente du St. Esprit.



Je croy au saint Esprit.

A paris chez Landry C. p. 8.



Apres la confession de la sainte Trinité un Dieu en trois personnes L'Ordre de la profession de foy exigeoit que lon fit mentio. de l'Eglise comme de son templ, et de sa maison de delices, elle est appellée l'Eglise par ce quelle n'est qu'une,

Cant. 6. bien quelle possede trois excellentes qualités.

1 petr 1. 1. La Saintete, par ce quelle est epouse de I.C. qui est le saint des saints, quelle a dans ses tresors les sept Sacremens qui Sanctifient, et quelle conduit a la consomation de la Vraie Saintete.

marc 16 2. L'universalité, acause du lieu par-ce quelle est repandüe par tout le monde, a cause du temps par-ce-que de puis son établissement, elle a esté jusques a present

dan 2. mat. 16 fidelle, et la sera a jamais; a cause du salut, par ce qu'on ne peut se Sauuer que

heb. 11. dans l'Eglise.

3. La Communion des Saints, dont on ne peut estre participant hors de l'Eglise: car bien quil y ait trois etats differents, des bien heureux, des voyageurs, et des ames de purgatoire; ces trois êtats ne font quune Eglise, ces trois membres ne

Cant. 6. eph. 4. eph. 5. col. 1 font qu'un corps, dont Iesus Christ est le chef; ou tous ceux qui sont unis a Dieu par la grace, sont tous unis entre eux, et s'entre-Communiquent respectiuement l'honneur, les prieres, et les bonnes oeuures.

A Paris Chez Landry, auec pri.

Lassemblée des apôtres represente la Communion des Sts



La Sainte Eglise Catolique la communion des Saints



Ces quatre mots ne veulent pas dire seulement que Dieu pardonne les pechez; car les mahometans, les Juifs, et les heretiques en tombent d'accord: mais que la remission des pechez est vn apanage de l'Eglise, dans laquelle uniquement Dieu la attachée a trois Sacremens

mat. 28 1. Au Bapteme qui oste le peché originel, et les actuels si nous en auons commis auant que de le receuoir, et qui est apellé bapteme de penitence en remission des pechez.

2 A L'extremonction, qui efface les pechez qui nous peuuent rester aprés que nous nous sommes preparés a bien mourir par le secours des autres sacremens, y a il quelque malade entre vous? dit Saint Iacques, qu'il apelle les prêtres de l'Eglise, et s'il a comis des pechez il luy seront remis

Iac. 5.

Ioa. 20 3. A la penitence qui nous est vn remede continuel pour nous releuer des fautes que nous commettons tous les jours en vertu du pouuoir que Jesus Christ a donné aux prêtres de retenir, ou de remettre les pechez.

A paris Chez Landry auec p

I. C. remet les pechez a la Magdelaine



La Remissio. des pechés


UIUC

Entre plusieurs veritez qui se peuuent presenter a nôtre Esprit en cet Article nous debuons nous arrester, principalement a trois.

Eph. 4. 1. Que nos mêmes Corps selon leur nature, et non pas selon leurs defauts resusciteront vn Iour en vn clin dœil;
1. Cor. 15. il faut dit Saint Paul que ce Corps
Ibid. corruptible se reueste de l'incorruption, et que tout sujet qu'il est a la mort il devienne Immortel.

Mat. 22. 2. Qu'ils resusciteront selon leur Sexe, car bien que Iesus Christ eût dit aux Sadduceens qu'il ny auoit pas de nopces apres la resurrection, il ne conclut pas qu'il ny auroit pas de femmes: au contraire il fit connoître aßez qu'il y en auroit, lors qu'il dit les hommes n'auront point de femmes, ny les femmes de maris mais ils seront comme les Anges de Dieu dans le Ciel.

Phil. 3. 3. Que les Corps des Iustes resusciteront glorieux, auec les quatre doüaires qui les enrichisset, L'impassibilité, la clarté, l'agilité, la subtilité; les Corps des damnés en seront priués ils seront neanmoins incorruptibles, et Immortels mais la proye de la mort etérnelle.

la resurrection de la chair representée par celle du Lazare.



La Resurection de la chair.



Ce dernier article marque la récom
pense que doiuent esperer ceux qui
ayant crû aux trois persônes Diuines,
a L'incarnation, a l'Eglise Catôlique,
a la Communion des Saints, auront
Obtenu a l'heure de la mort la remission
de leurs pechez, cette recompense
consiste a possеder Dieu.
1 Dans vne plenitude de lumiere, qui
nous decouurira a nud tout ce que
Iou. 17. Dieu est : la vie eternelle est de vous
connoitre, vous qui estes le seul Dieu
veritable, dit Iesus Christ a son Pere.
1 Cor. 13 2. Dans vne abondance d'amour,
qui ne pouuant plus aymer que Dieu,
ne sera plus sujet a aucun partage,
ny a aucun défaut.
mat. 25 3. Dans vn Excès de Ioye, qui es-
apoc. 7. et 21. suiera entierement les larmes des penitents,
2 Cor. 4 qui durera autant que Dieu sera Dieu, et
qui sera l'achevement du bon-heur des Sts,
qui ne peut estre compris en ce monde;
Col. 3 mais qui doit estre sans cesse l'objet de
nos Esperances, et des desirs de nos coeurs,
en travaillant fortement pour l'aquerir et
tit. 2 méprisant tout ce qui n'est pas capable de nous
y conduire.

la gloire dont les S.ts jouissent par la vie eternelle.



F. Ertinger Sc.

La Vie Eternelle



Explication de l'oraïson Dominicalle

Comme je me suis borné a ne faire qu'un petit abregé, je ne veux pas m'engager áfaire un discours de l'excellence de l'oraison dominicalle; il suffit de vous dire qu'un homme Dieu en est l'autheur pour en estre persuadé

mat. 6. j'examineray donc dabord ces premieres paroles.

1. J.C. nous comande d'appeller Dieu nôtre pere, qui est un nom de douceur, pour approcher auec

heb. 4 plus de confian.ce du trône de sa misericorde, afin de le prier auec un

1 petr 2 cœur d'Enfant, et ennemy de tout ce qui est capable de luy deplaire.

2. nous disons que ce pere est

Iob. 16. aux cieux non seulement: par ce qu'il manifeste dauantage sa gloire dans les cieux que sur la terre; psal. 29. psal. 102 Isa. 66 mais aussi po.r éleuer nos pensées, et exciter en no. le desir des choses celestes, et le detachement des terrestres.

Col. 3. 3. no. souhaittons q.e son no. soit santifié, c'est adire, loüé, et adoré de toutes les nations; ou cõme dise.t les peres que no. soio.ns saints, et q.e so. no. soit

Chris. glorifié par la pureté de nos mœurs.

un Ange enlève un Ame dans le Ciel pour y sanctifier le nom de Dieu




UIUC

Apres auoir Souhaitté la glorification du nom de Dieu par l'innocence de notre Vie, nous demandons le Royaume de Dieu qui en est le prix: 2. Timo. 4.

1. ce n'est pas ny Son Royaume naturel, par lequel il gouuerne les creatures Selon Son bon plaisir, qui est celuy dont parloit Dauid, pSal. 144. lors qu'il luy disoit vôtre Royaume est de tous les siecles.

2 ny Son Royaume de la grace par lequel il regne dans Son Eglise, et dans les cœurs des fidels par la foy, l'Esperance, et la Charité, qui est celuy dont parloit Iesus-Christ. Luc. 17. lors qu'il disoit a Ses apôtres, le Royaume de Dieu est au dedans de vous:

Rom. 5

Luc. 17.

3. mais Son Royaume celeste, et éternel, dont parle S.t Math. 25 venez les benits de mon pere possedés le royaume &c. dont parle S.t Paul. cor. 6. gal. 5. les Injustes ne posséderont point le royaume de Dieu: dont parle S.t Iean. 3. celuy qui ne renaist de l'eau et de l'Esprit n'entrera point dans le Royaume de Dieu.

A Paris Chez Landry

Les Justes demandent le Royaume de Dieu



Comme on ne peut point parvenir au Royaume de la gloire que par celuy de la grace, aprés la demande de la vie bien-heureuse: - - - nous
2. Cor. 4. aspirons aux moiens de lacquerir: nous demandons pour ce Sujet.

1. que la volonté de Dieu se fasse en
Rom. 5. nous par l'infusion de la charité dans nos cœurs, affin quelle les embraze, et les fasse triompher de toute cupidité qui luy est contraire.

2. que la volonté de Dieu se fasse
1 Cor. 15. par nous, c'est adire par nôtre cooperation, et nôtre fidelité aux graces, que nous receuons: ce qui nous fait
Philip. 2. connoître, que nôtre Salut n'est point
1. pet. 1. l'ouurage de Dieu tout seul, ni de nôtre seul libre arbitre; mais de l'un et de l'autre ensemble.

Col. 4. 3. que la volonté de Dieu se fasse en nous, et par nous sur la terre; comme les Saints la font dans le ciel,
psal. 29. 33 et 102. auec perfection, soumission, respect, joye, et promptitude.

A paris chez P Landry auec pri

La Volonté de Dieu sur la Terre annoncé par Moyse et executée dans le Ciel par St Michel.



Vôtre volonté soit faite en la terre comme au Ciel



Ayant demandé à Dieu la gloire de Son royaume, et les moyens pour y arriuer, nous le Supplions qu'il nous donne tous les jours de quoy Subsister.

1. pour la Vie chretienne, et spirituelle qui s'éntretient par le pain Supersubstantiel, dont parle S.t Mathieu. 6. qui n'est autre que l'intelligence de l'Ecriture S.te pour les choses du salut, les predications, l'Eucharistie, les autres Sacremens dans le besoin &c.

Mat. 6

2. pour la vie animalle, et corporelle qui se conserue par le pain quotidien, et materiel dont parle S.t Luc. 11. qui comprend icy toutes les choses necessaires pour viure Commodement, et honnestement, comme la nouriture, les habits, le domicile, la Santé, la paix ciuille, l'amitié &c.

Luc. 11.

3. pour la Vie Spirituelle, et corporelle quand même nous possederions l'une, et l'autre; c'est a dire quand nous Serions justes, et riches, car comme la grace se peut perdre en un instant par le peché, et les richesses par mil accidents, nous demandons a Dieu un pain, qui nous fortifie contre ces dangers.

Teol.

2 Corr.



Donnez nous aujourdhuy nôtre pain quotidien,



Enfin aprés auoir Offert nos vœux au Ciel pour en Obtenir les biens temporels, et eternels, Spirituels, et corporels; nous prions Dieu dans ces trois dernieres demandes, d'estre deliurés des maux du corps, et de l'ame pendant cette vie, et celle qui est a venir.: et par celle-cy Jesus-Christ nous apprend trois grandes verités.

mat. 18. 2. Cor. 3. Eph. 1 heb. 9 act. 10 act. 13 pl. 5 Iac. 1. Eph. 4 aug. Iac. 2. mar. 4

1. que le peché est vne dette qui nous a rendus insoluables: que nous ne pouuons y satisfaire en rigueur de Justice, qu'il n'y a qu'un homme Dieu qui l'ait pû: et qu'il n'y a que luy qui puisse la remettre, et la pardonner

2. que le peché est nôtre dette, cest adire contractée par nous mêmes, dont Dieu n'est point autheur ny le demon, ny aucune autre chose que nôtre propre volonté.

3. que le peché commis contre nous est la dête de nôtre ennemi, et que nous ne serons jamais assurés de la remise de la nôtre, si nous ne luy donnons vne quittance de la sienne.

A paris chez P. Landry, auec pri.

David demande pardon à Dieu comme il à pardonné

Pardonẽ nous nos offences comme nous les
pardonnons à ceux qui nous ont Offencé



Quand nous prions Dieu quil ne
nous jnduise point ententation, nous
luy demandons.

psal. 17. I. ou quil ne permette pas que nous
Iac; 1. soyons tentés, car quoy quil faille souf-
1. pet. 1 ecclesia 2. frir la tentation, lorsque Dieu n'em-
peche pas quelle nous attaque, il
ne la faut point aimer, par ce quel
2. cor. 1. le est dangereuse, et comme c'est vne
preuue de nôtre humilité de l'Euiter,
eccl. 3. c'est vn Effet de nôtre presomption de
la souhaiter.

2. ou quil ne permette pas que nous,
succombions a la tentation, confessans
2. Cor. 3 par cette priere, que nous sommes in-
suffisants de no. mêmes pour vaincre,
si Dieu, ne no. assiste et quoy qu'en
eccl. 15. combatants no. retenions nôtre libre ar-
bitre, ce n'est pourtant point a luy a qui
phil. 2 il faut attribuer la victoire, mais a la grace
car côme nous sômes vaincus sans son
aide, nous triomphons par son secours.

S. Aug. 3. ou quil ne permette pas enfin que
l'ayant abandôné tant de fois, nô. soions a-
bandônés de sa grace dans le danger, puis
que nô. debuons craindre que nos peches
heb. 6. quoy que pardônés ne no. facilitent la rechûte,
qui soit ensuite la Cause de nôtre damnation

Le Juste Victorieux de la tentation par la priere



Et ne nous induisés point
en tentation .

Nous Venons de demander à Dieu qu'il nous deliure du mal de la coulpe et icy nous le supplions qu'il nous deliure du mal de la peine.

1. des miseres du corps, de la maladie, de la guerre, de la peste, de la famine, du feu, de l'eau, des trahisons, et autres dangers.

Rom. 7. 2. des miseres de l'Ame; du combat de l'esprit auec la chair, et de la chair auec l'Esprit: de toute occasion d'Offencer Dieu: et même des richesses, de l'honneur, de la force, de la beauté, de la santé, et de la vie quand toutes ces choses nous exposent au peril du peché.

3. Enfin de toutes les miseres de cette vie, et de l'autre; soit des peines que les damnés souffrent dans les enfers; soit de celles qu'endurent les fidels dans le purgatoire; soit comme dit la version grecque des embûches du demon autheur de tout mal.

cette diuine priere se termine par Amen, qui est vn souhait que nous faisons, que tout ce que nous auons demandé nous soit accordé.

A paris chez Landry

l'Ange delivre le Juste des attaques du Demon.



Mais deliurés nous
du mal.



Explication des Commandemens de Dieu.

Eccle. 33 Quoy qu'en disent les nouateurs les
1 Cor. 7. psal 27. commandemens de Dieu ne sont point
apoc. 3 phil. 4 impossibles; car nous pouuons tout en
psal. 13 Iesus Christ qui nous fortifie. ce pre
mier combat les trois plus grands dereglemens
du monde.

Iob. 26 1 Lâtheisme qui oze nier un Dieu,
psal. 8. 95 dont l'Existence, et la gloire parois
1 Cor. 8. sent dans le mouuement des Cieux, la
production, et la conduite de toutes les
autres creatures.

2. Le paganisme qui reconnoît plu
psal. 38 sieurs Dieux, veû dit l'apôtre qu'il
. 95. 134. ny a nul autre Dieu qu'un Seul: il y
psal 85. en a plusieurs apellés dieux: mais il ny
luc. 18. en a qu'un seul par nature.
Exod. 25 num. 21 3. L'idolatrie qui rend le culte de
latrie a des creatures, et a leurs repre
sentations, non pas que par ce premier
commandement Dieu defende de faire
des Images, il ordonna au contraire,
que lon fit celles des Cherubins, et du
serpent dairain; mais il ne veut pas
que nous prenions ces Images pour des
Dieux, et que nous leurs rendions le Culte
qui n'est dû qu'a luy seul, comme nous
Exod. 32 voyons dans cette taille douce, que les
Israélites le rendirent au veau dór.

Aparis Chez Landry, auec pri.

Moyse presente aux peuples les tables de la loy.



Un seul Dieu tu adoreras et aimeras parfaitement.



Il faut remarquer icy que l'Eglise Catô-
lique ne propose point a ses Enfans les
Commandemens comme donnez de Dieu a
mat. 5. v. 20. 21 Moïse seulement : mais comme expliquez
22. 23. et perfectionnez par le fils de Dieu, qui
mat. c. 5 v. 17. estoit venû pour les accomplir : voila
leuit. 24 pourquoy ce second en particulier de-
fend trois choses.

1. Le blaspheme qui est proprement
le peché des damnez attaquant Dieu di-
rectement, et s'en prenant a luy même
sans laisser a celuy qui jure, ny plai-
sir, ny profit : mais plustôt des synde-
reses épouuantables.

mat. 5. v. 33. 2. Le par-iure, qui fait d'un acte de re-
ligion, de justice, et de verité, vne actiō
d'impieté, d'injustice, et de fausseté, en
faisant Dieu temoin du mensonge.

Iac. 5. 3. Le jurement par les creatures : vous auez
mat. 5 v. 34. 35 appris qu'il a esté dit aux anciens vous ne
vous pariurerez point.... et moy je vous
dis que vous ne juriez en aucune sorte, ny
par le Ciel, par ce que c'est le trône de Dieu,
ny par la terre, par ce que c'est son marche-
pied, ny par Ierusalem, par ce que c'est
la ville du grand Roy; contentez vous de
dire cela est, ou cela n'est pas; car ce qui est
de plus vient du mal, dit I. C. aux Iuifs.

Certains Iuiſs lapidez pour auoir blaſphemé.



Dieu en Vain tu ne jureras,
ny autre choſes pareillement.

Ce n'est plus le sabath qu'il faut santifier mais le Dimanche pour se conformer a la pratique des Apotres a cause des grands mysteres que Dieu a operé en ce jour v.g. la creation du monde; la naissance de I. C.; sa miraculeuse Resurrection: la Pentecôte. &c. nous expliquerons ailleurs en quoy consiste cette santification: ie me contenteray de vous donner icy une jdee des choses que faisoient les premiers chrétiens en ce saint jour.

tradit.

1. Ils en passoient la plus grande partie a l'Eglise, assistants au sacrifice, au sermō et aux autres Officē Diuins. faisans la communion, et la priere.

Iustin. ep. 2.

2. Ils s'abstenoient de toutes les œuures seruilles, ils prioient Dieu de-bout en memoire de la resurrection, et amassoient des aumones pour les pauures.

hiero. ad. Eustoch. 2 Cor. 4.

3 Ils ne jeunoient point, par ce que c'est un jour de rejouissance dit tertulien: mais ils ne laissoient pas que de porter dans tous leurs membres la mortification de Iesus Christ, dit l'apôtre.

A Paris Chez Landry, auec pri.

la Sanctification des dimanches par la deuotion des fidels.



Les Dimanches tu garderas, en seruant Dieu deuotement.



exod. 20. Ecel. 3. Pour meriter cette longue vie sur la terre, ou une eternelle dans le Ciel: il faut rendre trois debuoirs a nos Peres, et meres, pour trois bien-faits que nous en auons receus.

Ecel. 7. Ecel. 3. ℣. 9. 1. Pour la vie, nous leur debuons l'honneur, en nos paroles, en les consolant, en nos actions, en n'entreprenant rien sans les consulter, en nôtre patience, en supportant et dissimulant les foiblesses de leur aage, ou de leur humeur.

2. Pour l'Education, nous leur debuons l'Amour qui consiste dans une parfaite Obeissance a leurs commandemens: Col. 3. enfans dit l'apôtre soiez soumis a vos parents en toutes choses: mais particulierement en celles qui regardent le Salut, et la religion.

3. Pour la nouriture, nous debuons subuenir a leurs besoins spirituels, Ecel. 3. ℣. 2. demandant a Dieu leur conuersion, s'il sont hors de leur debuoir, Corporels si l'aduersité les a reduits dans Ecle. 3 ℣. 14. 15. la necessité, ou l'aage dans une Vieillesse dé-crepite, qui est une seconde enfance, nous sommes obligéz de leur rendre la pareille.

A paris Chez Landry, auec pri:

Iacob reçoit la benediction de son pere .



Pere et mere honoreras: afin que tu Viue longuement.



math. 5. Le ſens de ce precepte est, quil ne faut point faire mourir de propos deliberé contre droit, et raison.

1 Nôtre prochain, si ennemi quil soit a nous, a nôtre famille, et a tout ce qui nous appartient, et de si vile conditiō quil puisse estre par la regle du christianisme, qui defend de se vanger, et de se faire Iustice. Rom. 12. deut. 22. Luc. 6.

2. Nous mêmes, par ce quil est de lordre de la charité de nous aimer preferablement a nôtre prochain, et que nous ne sommes point maîtres de nôtre vie, ce qui detruit lErreur des circumcellions qui mettoient au rang des martirs ceux qui trampoiēt leurs mains dans leur sang, et le repandoient, jusques a ce que la mort sen suiuit. math 5 psal 29. baron.

3. Quil ne faut pas mêmes auoir la volonté doster la vie a nôtre prochain, ny a nous mêmes; dou il faut inferer que ceux qui commandent, conseillent, ou pretent secours, sont coupables d'homicide. Dauid le fut a legard d'vrie, Iezabel a legard de Nabot. Caïphe a legard de Iesus Chr Rom. 1. 2 reg. 11. 3. reg. 21 Ioa. 18.

A paris chez Landry auec pri

Cain tue son frere Abel --



J. Erlinger fecit.

Homicide point ne seras,
De fait ny volontairement.



Exo. 20 Bien que Dieu ait defendu, icy par-
ticulierement l'adultere, qui est la vio-
lation de la foy que les mariés se sont
donnée, cependant tout acte, et tout con-
sentement au plaisir charnel est com-
pris soubs cette loy : S[t]. Paul justifie ce
precepte par trois argume[nts]. fort pressa[nts]
1. Cor. 6 1. Par ce que nos membres sont les mem-
ṽ. 15. bres de Iesus Christ consacrés a Dieu dan[s]
Rom. 6 nôtre baptême, et dans l'usage des autre[s]
Cor. 15 Sacremens, qui doibuent un jour resus-
citer pour ne jamais mourir, et qu'il
est indigne par conseque[nt]. de les soüille[r].
1. Cor. 3 2. Par ce que nos membres sont les
1. Cor. 6. temples du Saint Esprit, qu'il se faut
v. 19. bien donner de garde de salir et de
profaner par ces infames comerces.
ibid. v. 20. 3. Par ce que nous sommes rachep-
tez par le ... sang du Sauueur afin
que nous glorifions Dieu dans nôtre
corps, et dans nôtre ame, étant bien
juste que no[s]. ayant deliurc. de la
seruitude par un si grand prix,
nous l'hōnorions de tout notre cœur
et que nous ne l'Offensions pas par
une action si opposée a sa gene-
ration Eternelle, et temporelle.

Ioseph sollicité par la femme de Putiphar .





Nous ne pouuons pas dans un si petit abregé faire un detail exact de tous ceux qui peuuent pecher contre ce septième commandement; ces trois me sémblent plus coupables que les autres.

1. Ceux qui commettent le larcin, ou reellement en derobant le bien dautruy ou mentallement ayant formé le dessein de le prendre sans estre venus a léxecution; auec cette difference que ceux la sont obligez a restitution, et non pas ceux cy.

Exod. 22
Leuit. 24
4. Reg. 6.

2. Ceux qui vendent plus leurs danrées ou marchandises quelles ne vallent, cést a dire qui excedent le prix le plus bas, le moyen, et le plus haut qui sont les trois prix fixés a tout ce qui se vend, et sachepte.

S. Thom.

3. Ceux qui acheptent quelque chose qui sçauent estre volée, ou qui la retiennent láyant trouuée; car comme dit saint Augustin si vous auez trouué, et que vous náyez pas rendu, vous auez derobé, cela séntend si vous en connoissez le maitre, si vous ne le connoissez pas, il le faut donner aux pauures, ou le conuertir en quelque usage de pieté

Tob. 2
S. Augus.

des voleurs qui ravissent le bien d'autruy.



Les biens d'autruy tu ne
prendras ne retiendras
a ton escient.


UIUC

Exod. 20 Dieu defend le mensonge aprés le larcin, car le larron est toujours menteur. Voicy un exemple en cette planche, ou Daniel condamne le faux temoignage des viellars qui ôtoit la reputation a Susanne. dans ce commandement Dieu condamne ceux.

1. Qui calomnient leur prochain en luy imposant faussement un crime, ou qui en medisent en reuelant celuy qu'il a commis, et qui est caché. ils sont Obligez

1 Cor. 6. soubs peine de damnation, de reparer le tort qu'ils on fait a son honneur.

2. Ceux qui disent des mensonges Offi-

Ioa. 6. act. 5. cieux, railleux &c; car tout mensonge vient du diable; et ceux la sont au moins

mat. 12 au rang des paroles Oyseuses, dont Dieu nous demandera un compte si exact a son Iugement.

3. Ceux qui font des faux serments, car non seulement ils commettent une impieté, qui fait injure au nom de Dieu, comme nous auons vû. mais ils trahissent leurs freres, aux-quels ils doibuent la méme justice, et la méme verité qu'a eux mémes, et dont ils sont Obligez d'empecher les dommages.

A paris chez Landry, auec pri.

Daniel Condamne le faux temoignage des viellars.



F. Ertinger delin. et sc.

Faux temoinage ne diras
ne mentiras aucunement.


UIUC

L'œuure de chair nous est defendu par le ſixiême commandement, et icy le desir même nous est interdit hors le ſacrement du mariage, car Ieſus Christ a dit que quiconque regardera une femme auec un mauvais desir, a deja commis l'adultere dans ſon cœur. Dieu nous a voulu donner de l'horreur de la moindre inclination a ce peché honteux ;

mat. 5. Rom. 13.

1 Par ce que c'eſt une paſſion de beste, qui deshonore en nous l'image de L'adorable Trinité, quelle nous aveugle, nous endurcit, et rend presque nôtre Salut impoſſible.

Gen. 6.

2. Par ce que c'est un peché d'adherence dit le Docteur Angelique) et que plus il nous attache a la creature, et nous rend ſenſibles aux plaiſirs du corps, plus il nous éloigne de Dieu qui est un pur esprit, et plus il nous rend insensibles aux douceurs de sa grace.

S. Thom

3. Par ce que plus nous aurons gouté de plaisirs en cette vie qui passe en un moment, plus nous ſouffrirons de ſupplices durant l'Eternité qui ne finira jamais.

apoc 18.

A paris chez Landry, auec pri.

Tobie par sa chasteté evite la punition de Dieu.



F. Ertinger del et sc:

L'œuure de chair ne desireras
qu'en mariage seulement.

deut. 9. Ce dernier commandement comme il est exprimé dans le Deuteronome nous defend de desirer la maison de nôtre prochain, son champ, son seruiteur, sa seruante, son bœuf, son asne, et tout ce qui est a luy: pour nous faire connoitre combien Dieu a soin de tout ce qui nous appartient, et combien le peché du larcin luy est désagreable: puis quâpres nous en auoir deja defendu l'acte, il nous en defend icy jusques au moindre desir: il me semble que cést pour trois raisons.

Iosué. 7. 1 Dautant que cest un Ennemi cruel de létat qui en confond l'Ordre, et qui en trouble la paix en mettant tout au pillage.

2. Dautant quil fait perdre souuent les vrais biens, en se voulant enrichir encore de ceux des autres.

3. Dautant que s'il évite quelque fois les prisons, les gibets, et tous les autres 1. Cor. 6. Supplices des hommes, il ne peut eviter les cachots, et les supplices que Dieu psal. 72. psal. 116 2. thess. 1. luy a preparé, ainsy quâ tous ceux qui ne sont point fidels a ces diuins commandemens, dont nous venons de traiter, et a ceux de l'Eglise que nous allons expliquer.

A paris Chez Landry, aux pr.

le desir des richesses representé par la concupiscence des yeux



F. Ertinger fecit.

Biens dautruy ne conuoite
ras pour les auoir iniusteme
nt





Explication des commandemens de l'Eglise.

Tous ceux qui assistent au saint sacrifice de la messe les festes, et les dimanches ne l'entendent pas de la maniere que l'Eglise le souhaite: il faut pour ce sujet qu'

1 Ils s'y disposent par vne douleur sincere d'auoir commis le peché, et auec un desir d'en eviter l'Occasion a l'auenir, se conformants au prêtre qui commence ce redoutable mystere par une confession en general de toutes ses fautes, qu'il deplore, et prie tous les saints d'estre ses mediateurs aupres de Dieu, pour en obtenir le pardon.

heb. 5. 2. Ils vnissent leur intention auec celle du sacrificateur, qui offre non seulement en son nom: mais aussy au nom de toute l'assemblée, cette hostie de propitiation a la Iustice diuine pour nos pechez, et souhaitent auoir la pureté, la ferueur, trad. et la foy que la sainte Vierge, les Apôtres, et les plus grands seruiteurs de Dieu ont eu, assistans a cette adorable sacrifice.

3. Et que l'ayans ainsy entendüe, ils s'en retournent chez eux dans la retraite, pour ne point se dissiper; recüeillir, et gouter les fruits qu'ils en ont remportez.

A paris chez Landry, auec pri.

La Celebration de la S.te Messe



Les Dimanches messe oüiras et les festes de commandement.



Pour satisfaire a ce precepte si mal obser-
ué presque de tous les chretiens, il faut de
necessité faire vne veritable penitence, et
Con. tri. sess. 14. c. 1. ibid. la pratiqué non seulement comme une ver-
tu particuliere: mais comme un sacreme-
nt institué de Iesus Christ, qui consiste in-
dispensablement en trois choses.

ibid. c. 4. 1 En la contrition du cœur, que la douleur,
et le regret de tous ses crimes, et de tous
ses desordres passez détache de la créature
pour ne lattacher plus quâ Dieu: cest la,
la condition importante, et si necessaire,
que sans elle le sacrement est ou inutile ou
sacrilege.

Ibid. c. 5. 2. En la confession de bouche, ou lon doit
sáccuser de tous ses pechés mortels, pour
en obtenir le pardon, en preuenant le juge-
Ioa. 20. ment de Dieu: les pechez veniels ne laissent
pas que destre matiere suffisante. de ce
sacrement: mais il ny a nulle loy qui nous
oblige de les y soûmettre.

Con. trid. sess. 14. c. 8. 3. En la satisfaction qui nous engage a
vanger nous mémes l'iniure que nous au-
ons faite a Dieu, pour appaiser sa co-
lere, et euiter les supplices qui nous sont
dûs.

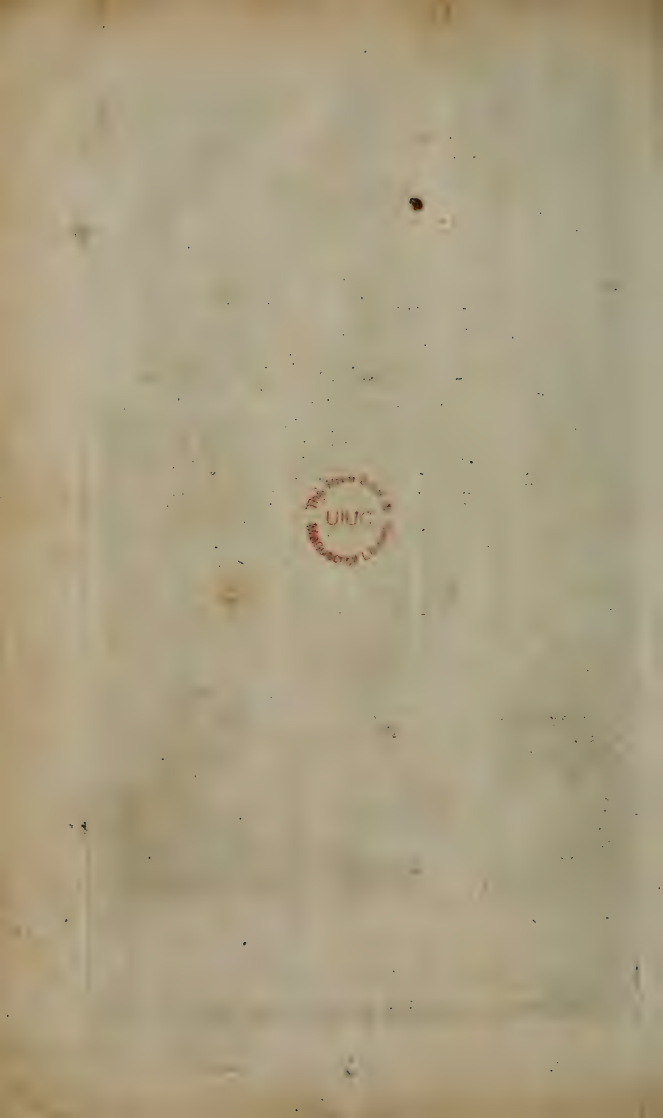
A paris chez Landry, auec pri-

Le Tribunal de la Confession.



J. Ertinger sc.

*Tous tes pechez confeſſeras a
tout le moins une fois l'an.*


UIUC

Ce troisiéme commandement de l'Eglise nous donne un motif assez puissant de nous approcher de la sainte table auec vne profonde humilité, quand elle nous dit que nous auons l'honneur d'y receuoir nôtre createur, il faut donc faire paroître cette belle vertu.

isai. 3 1. Tim. 2 phil. 4. 1 pet. 3. in cerem. bapt.

1. Dans la modestie, et la propreté de nos habits, et non pas dans vn faste condamné par l'Euangile, ny dans un luxe, qui est le caractere du demon, aux pompes du quel nous auons renoncé par le Serment Solemnel de nôtre baptême: cela est horrible que tant de chretiens portent

phil. 2 cette orgüeil jusques aux autels, ou un homme-Dieu est anneanti pour leur amour.

2. Cor. 10 2. Dans la soumission parfaite de nôtre esprit a la foy viue, et ardente de ce mystere, qui combat les sens: mais qui

[illegible] 9.49 comble notre ame d'une joye, et d'une consolation que nous ressentons bien mieux que nous ne pouuons exprimer.

3. Dans la meditation de la grandeur, de la puissance, et de la majesté de celuy

psal. 72 que nous receuons; et de l'adueu de nôtre bassesse, de nôtre misere, et de nôtre indignité

A paris Chez Landry auec pri. du R.

l'Administration du Sacrement de l'Eucharistie



F. Ertinger fecit

Ton createur receuras au
moins a Pâques humblemẽt.

Nous ne pouuons pas santifier comme il faut les festes, et les dimanches si, nous ne nous santifions nous mêmes.

leuit. 25 v. 3. et 10 luc. 2. Ioan. 7.

1 En ne nous occupans ces jours la ny, au trafic, ny au trauail, ny au jeu, ny aux danses, ny a la comedie, ny a aucune autre debauche; car c'est donner au monde, au diable, et a la chair, ce, qui est consacré a Dieu tout seul.

Conc. trid. sess. 22. c. 6.

2 En entendant auec deuotion, et attention, la Sainte Messe, le Prône, les Vespres, le Sermon, ou autres instructions, et en passant le reste de la journée saintement auec Dieu dans la priere, dans la lecture de quelque liure de pieté, et lexercice des bonnes œuures.

amos. 5.

3 Ne point aller soubs pretexte de deuotion a ces pelerinages, ou lon ne voit que dissolution; car ce seroit vouloir honnorer Dieu par le desordre, et séloigner de luy en s'en approchant; ces pelerinages n'estans instituéz que comme des moiens pour faire une partie de nôtre penitence, et non pas pour seruir d'occasiō de commettre de nouueaux pechez.

A Paris chez Landry, auec pri. du R.


La Sanctification des Festes par la devotion des Fidels 5
J. Crüger fec.
Les festes tu sanctifieras qui te sont de commandement


UIUC

Tous les fidels sçauent qu'il faut jeuner pendant tout le temps de la sainte quarantaine: mais peu en connoissent les raisons; il y en a trois.

1. Est que ce nombre de quarante est salutaire et mysterieux: Dieu accorda aux ninivites un delay de quarante jours pour faire penitence. le peuple d'Israël demeura quarante ans dans la mortification, et la solitude auant que d'entrer en la terre de promission, tantôt fatigué par la faim, tantôt desseché par la soif. Noé supporta les bourrasques, et les assauts d'un deluge l'espace de quarante jours, enfermé dans l'arche, laquelle s'arresta sur les montagnes d'Armenie: il faut de même estre enfermé, retiré des compagnies, des visites pendant ces quarante jours de jeune; et souffrir beaucoup de peines, et de mortification si nous voulons resusciter a Pâques auec I.C.

Iona. 3. psal. 94. num. 14. Gen. 7. Gen. 8. Col. 3.

2. Est que le sauueur luy même nous en donne l'Exemple, nous sommes obligés en qualité de chrêtiens de le suiure, d'autant plus qu'il a dit que les enfans de l'Epoux jeuneront, lors-que l'Epoux leur sera oté.

math. 4. mat. 9.

3. Est que les apôtres l'ont institué, et nous ont ordonné ces grands jeunes dit saint Leon, affin que prenans quelque part a la croix du fils de Dieu, nous fassions pour luy quelque chose de ce qu'il a fait pour nous; et afin que participants a ses souffrances, nous ayons aussy part a sa gloire

S. leo. 2. Timo. 2.

Le Jeune de Jesus Christ dans le Desert.



Quatre temps Vigille jeuneras
et le careme entierement



conc. trid. sess. 25 sub. fin.

Pour satisfaire a la rigueur du precepte precedent, il faut non seulement ne point manger de chair, mais ne faire qu'un repas a midy, et une legere collation au soir, et on Satisfait a celuy cy quand en s'abstenant de chair on en feroit plusieurs auec moderation, ce qui marque la difference qui est entre l'abstinence, et le jeune. l'Eglise peut nous obliger a cette loy.

1. En conscience; de sorte que celuy, qui la transgresseroit sans necessité pecheroit mortellement, et encoureroit la damnation.

2. En certains lieux, ou en tous, selon quelle le juge a propos par la prudence que le saint Esprit luy comunique.

3. En un temps, ou tousjours si elle le souhaite, étant la maitresse absolüe de ces choses, comme nous l'apprenons du premier concile des apôtres: il a semblé bon au saint Esprit, et a nous de ne vous imposer autre charge, sinon que vous vous absteniez du sang, des viandes étouffez, et de celles qui ont esté offertes aux idoles.

act 15.

A paris Chez Landry avec pr.

La Multiplication des Pains et des Poissons



F. Ertinger fc.

Vendredy chair ne mangeras
ny le samedy mesmement. *


UIUC

Explication des sept Sacremens de l'Eglise.

Nous auons de grandes obligations de nous a=pprocher souuent des sacremens de l'Eglise: car ou nous sommes pecheurs: ou nous sommes ju=stes: si nous sommes pecheurs, il y a des sacreme=ns qui produisent la premiere grace, qui est celle de reconciliation auec Dieu: si nous sommes justes il y a d'autres sacrements qui produisent la seconde grace, qui est une augmentation de jus=tice, et de saintete. le baptéme est la porte de tous ces sacremens: le fidel; ou l'infidel, l'hom=me, ou la femme en peuuent estre les ministres pouruen.

act. 2. v. 42.

1. pet. 3. tit. 3. Ioa. 20.

apoc. 22.

1. Qu'ils ayent au moins l'intention en general de faire ce que pretend faire l'Eglise dans cette diuine ceremonie.

2. Qu'ils emploient l'eau naturelle qui est sa matiere, comme il paroit dans l'histoire des ac=tes, ou l'Enuque de la Reine d'Ethiopie estant persuadé de la necessité de ce sacrement, dit a Philippe, voila de l'eau, qui empeche a present que je ne le reçoiue. ils descendirent en cette eau et philippe le Baptisa.

Con. trid. sess. 6. can. 4.

3. Qu'ils prononcent les paroles: je te baptise au nom du Pere, et du Fils, et du saint Esprit, selon que le sauueur le prescrit en saint Ma=thieu, les Apôtres n'ayans jamais baptisé au nom de Iesus Christ sans y ajouter les adorables personnes de l'Auguste Trinité.

act. 8. Con. trid. sess. 6. can. 2. math. 20.

A paris Chez Landry; auec pri du Roy

Le Baptême de J.C. par S.t Jean





con. trid. sess. 8. Le Concile de trente qui a fait trois canons touchant ce sacrement a prononcé autant d'anathemes. 1°. contre ceux qui ozeroient dire que

Can. 1. c'est une ceremonie jnutille, qui a pris son origine de ce qu'autre fois les chrétiens étants paruenus a l'usage de raison rendoient compte de leur foy deuant l'Eglise. 2°. qui ceux la font injure au saint Esprit, qui attribüent quelque vertu au saint crême. 3°. qui

Can. 2. Can. 3. reconnoissent le simple prêtre pour le ministre ordinaire de ce sacrement: c'est auec justice que ce sacré concile fulmine ces maledictions car.

ibid. cano. 1. aug. act. 8. tradit. 1. C'est un vray sacrement, composé de sa matiere; qui est l'imposition des mains, et l'onction du saint crême: et de sa forme (qui

act. 8. v. 17. est l'inuocation du saint Esprit, et les paroles prononcées par le ministre) que nous auons de l'ecriture sainte, et de la tradition apostolique.

act. 8. v. 18. act. 19. 2. Il contient la vertu de produire la grace et le caractere: autre fois il faisoit descendre visiblement le saint Esprit: mais a present il le repand seulement dans nos cœurs pour resister aux Ennemis visibles de la foy, et inuisibles de nôtre salut.

act. 8. v. 19. 3. Il est euident par les actes des apôtres, que l'Euêque en est le ministre ordinaire, l'ecriture sainte ne faisant point mention qu'aucun simple prêtre ait esté appellé a ce minister

A paris chez Landry, auec pri. du Roy

l'Eveque Confere le Sacrement de Confirmation.




UIUC

Con. trid sess. 14. cap. 1.

L'Eglise considere la Penitence en deux manieres, ou comme une vertu, ou comme un sacrement: dans le premier sens elle a pour son office de detruire le peché, et satisfaire a la justice de Dieu, pour l'injure qui luy a esté faite: et elle a esté necessaire au pecheur dans toutes les loix, et dans tous les temps pour rentrer en grace (dit le concile de trente): dans le second sens elle a esté instituée de Iesus Christ, quand il donna pouuoir a ses Apôtres de remettre les pechez: nous auons parlé ailleurs des trois parties qui rendent ce Sacrement parfait, je diray seulement icy que ceux la sont frappés d'anatheme par le concile de trente, qui disent ou enseignent que.

Con. tr. sess. 14. C. 4. de la Cont.

Ioa. 20.

Con. trid. sess. 14. Can. 2.

1. Ce Sacrement n'est point un remede pour le peché distint du Baptême: puisque c'est auec justice qu'il est appellé une seconde table apres le naufrage.

Ibid. Can. 6.

2. Que la confession Sacramentelle n'est point necessaire au salut, qu'elle n'a point son institution de Iesus Christ, que cette maniere de se confesser secretement a un Prêtre est purement l'inuention des hommes.

Ibid. Can. 10.

3. Que les Prêtres qui sont en peché mortel n'ont pas le pouuoir de lier, ou de delier; ou que tous les fidels de tous les sexes en vertu de ce que Iesus Christ dit en Saint Mathieu, peuuent absoudre les pechez publiques par une simple correction, et les secrets par la confession volontaire du penitent.

mat. 18.

A paris Chez Landry, auec pri.

La Magdelaine Penitente au pied de Jesus Christ



De la Penitence

36


UIUC

Il y a bien des choses qui sont les objets de nôtre foy dans cet adorable, et incomprehensible mystere, en voicy trois principaux.

mat. 26 / con. trid. / sess. 13. / can. 1.

1. La realité, c'est a dire que le corps, le sang, l'ame, la diuinité de Iesus Christ sont contenus veritablement soubs les Especes du pain, et du vin, et soubs la moindre partie de ces accidents, et qu'ainsy la communion soubs les deux especes n'est point necessaire au salut.

Ioa. 6. / luc. 24. / act. 2. / act. 20. / mat. 26. / mar. 14. / luc. 22. / Ioa. 6.

2. La transsubstantiation, c'est a dire qu'en même instant que le Prêtre a prononcé les paroles sacramentelles, la substance du pain est changée en la substance du corps, et la substance du vin en la substance du sang de Iesus Christ (par la force des paroles) quoy que le sang se trouue en même temps auec le corps, et le corps auec le sang, estant d'une necessité qu'un corps viuant soit auec son sang, et un sang viuant auec son corps.

mat. 26. / con. trid. / sess. 13. / can. 7.

3. Que ce n'est pas seulement un sacrement permanent, c'est a dire subsistent dans nos ciboires pour les sains, et les malades: mais aussy un vray sacrifice non

luc. 22. / con. trid. / sess. 22. / can. 1. 3.

sanglant, qui represente et qui se fait en mémoire de celuy de la croix, qui s'est fait auec effusion de sang.

A paris Chez Landry. auec pri

Jesus-Christ dans la Cene institue le Sacrement de l'Eucharistie.





Con. trid. Sess. 14 Cap. 9

Immediatement apres que le sacré concil de trente a traité à fond du sacrement de la penitence, il juge a propos de discourir de celuy de l'Extrême-onction, qui est dit il comme la perfection de la penitence, et la consommation de la vie chrêtienne, qui doit estre une penitence continuelle il en fait un chapitre dont je feray un précis.

ibid. can. 1 — mar. 6. — Iac. 5. — Con. trid. ibid. Cap. 1. — ibid. Cap. 2

1. Il enseigne que cette sainte onction des infirmes a esté instituée par Iesus Christ comme un veritable sacrement de la nouvelle loy insinué chez saint marc, recommandé, et promulgué par saint Iacques l'Apôtre frere du Seigneur: nous avons cité ailleurs les paroles de cet Apôtre, qui sont plus clairé que les rayons du Soleil pour faire voir que c'est un Sacrement.

2. Il nous ordonne de croire, que ses effets sont non seulement d'effacer les restes des pechez, s'il s'en trouvent encore, de donner la force pour resister aux derniers efforts du demon: mais aussy de soulager l'Esprit du malade, et de querir même son corps, s'il est expedient pour son salut.

ibid. Cap. 3.

3. Il nous defend de croire, que les ministres de ce sacrement soient les anciens, ou les premiers du peuple, il n'y a que l'évêque, ou le prêtre ordonné par l'Evêque, qui ayent ce pouvoir, et qui le puissent conferer au malade, autant de fois qu'il tombe dans des extremités dangereuses.

A paris Chez Landry, avec pri.

Le Prêtre confere le Sacrement d'Extrême Onction




UIUC

Con: trid. sess. 23. Cap. 1.

Il y a une relation si essentielle entre le sacerdoce, et le sacrifice que lon ne peut pas concevoir l'un sans lautre : come donc il y a un vray sacrifice, visible, et exterieur, institué par Iesus-Christ dans la nouvelle loy, Il est d'une necessité de croire, quil y a un vray, visible, et exterieur sacerdoce : la sainte écriture, et la tradition de lEglise Catolique font foy que Iesus Christ en est aussy linstituteur. no. en debuons croire encore trois choses .

math. 26. mar. 14.

Con. trid. sess. 24. Cap. 2.

1. Que ceux qui sont tonsurés y arriuet par 7. degrés, qui sont autant d'ordres differents dont 4. sont appelles moindres, et 3. majeurs : les premiers sont de lacolyte, de lexorciste, du lecteur, et du portier ; et les autres, du sous-diacre, du diacre, et du prêtre, lesquels tous ensemble ne sont quun sacrement parfait

ibid. Cap. 3. et Can. 2.

2. Quil imprime un Caractere qui ne peut seffacer, et ainsy come le remarque le concile de trente, c'est une erreur de croire, que ceux qui sont une fois ordoné puisset deuenir laiques sils nexercet point le minis.tre de la parole de Dieu, et si tous les chretiens étoiet ainsy egallemet prêtres, que deuiendroit la Hierarchie Ecclesiastique qui est comparée a une armée rangée en bataille ? que deuiendroit cet oracle de S.t Paul, qui dit que nous ne sommes pas tous Apotres, tous Prophetes, to. Euangelistes, to. Pasteurs, et to. Doct.

ibid. C. 4

ibid. Can. 6.

3. Que l'ordre est un sacremet puis q.e est evident par lEcr. s.te quil est un signe visible de la grace : je vo. auertis dit lApôtre que vo. ressuscities la grace de Dieu qui est en vo. par limposition de mes mains

2. timot. 1.

Jesus-Christ institue le Sacrement de l'Ordre



Il faudroit plusieurs discours pour ex-
pliquer beaucoup d'excellentes verités,
qui se presentent icy a foulle, Contento-
ns nous de dire qu'il en faut croire trois.

mat. 19. mar. 1. Con. trid. Sess. 24.

1. L'indissolubilité : le concile de trente en-
seigne qu'Adam par un instinct du St. Es-
prit declara que le nœud du mariage ne
se pouuoit rompre, lors quil dit : voicy
maintenant l'os de mes os, et la chair de
ma chair : c'est pourquoy l'homme aban-
donnera son Pere, et sa Mere, S'attache-
ra a sa femme, et seront deux dans une mê-
me chair ; ce que Iesus Christ a confirmé,

mat. 19 mar. 10. ut supra

lors-qu'il a dit, que l'homme donc ne
diuise point ce que Dieu a joint. ✳

Con. trid. ibid.

2. La grace que I. C. a merité par sa pas-
sion pour perfectionner l'amour naturel, af-
fermir cette unité indissoluble, et santifier
l'Epoux, et l'epouse : ce que l'apôtre exprime

eph. 5. v. 25

en disant hommes aimes vos femmes, comme I. C.
a aimé l'Eglise, et s'est liuré luy même pour elle.

ibid. v. 32.

3. Bien qu'il soit le dernier sacrement en nom-
bre, il n'est pas le moindre en dignité: St. Paul
l'appelle grand sacrement, non seulement a cause
de sa matiere, qui est la tradition des corps qui

1. Cor. 6.

sont les membres de I. C. ; de sa forme qui est
le mutuel consentement des maries exprime
deuant le Curé : mais principallement par ce qu'il

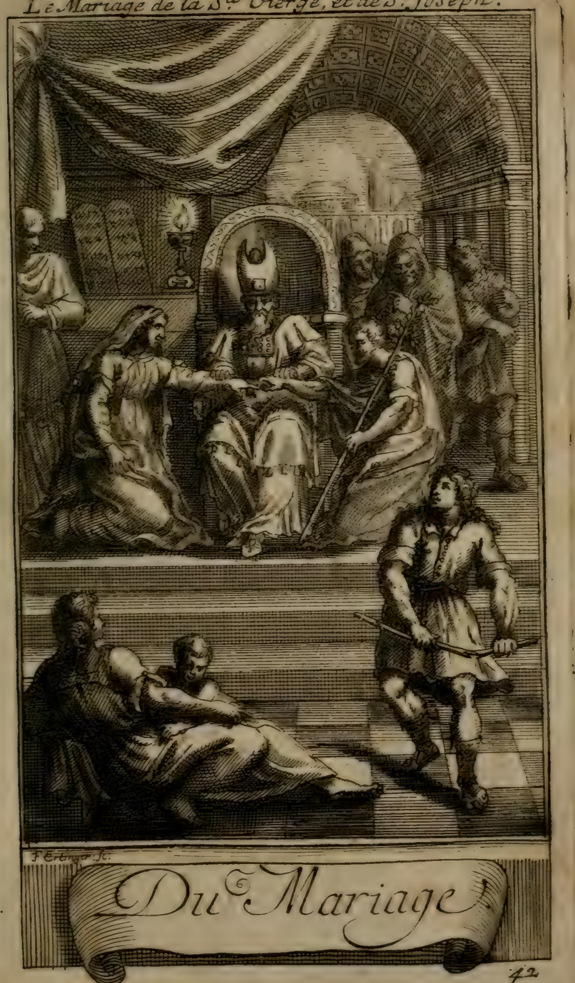
S. Aug.

represente l'union du verbe auec la nature
humaine et du même verbe incarné auec

eph. 5.

l'Eglise.

Le Mariage de la Ste Vierge, et de St Joseph.





Explication des sept pechez Capitaux .

psal. 96. Vous qui aimez Dieu dit le prophete, detestez
le peché : il faut avoüer que ces deux mots
sont bien mis ensemble; car autant que Dieu
est digne d'Amour, autant le peché est dig-
psal. 72. gen. 22. ne de haine . Dieu merite d'estre aimé sur
Ioa. 20, 15. tous les biens qui peuuent estre, le peché
1. Cor. 10. Eccl. 21. merite d'estre hay - - sur tous les maux qui
Rom. 5. peuuent arriuer . en voicy sept Capitaux,
et la Superbe est mise a leur tête par ce que-
Eccl. 10. lle est le commencement de tout peché: c'est
un desir dereglé de surpasser son prochain
en biens temporels, ou spirituels et un appe-
tit desordonné de sa propre excellence: nous
debuons en conceuoir de l'horreur . ✳

1. Par ce quelle est contraire a la justice, qui veut
que nous reconnoissions celuy d'ou viennent
Iac. 1. tous les biens, et que nous confessions que
tout don parfait descend du pere des lumi-
1. Cor. 9. eres car qu'avons nous que nous n'ayons
receu? ✳ ✳

Eccl. 10. 2. Par ce quelle est injurieuse a Dieu, qui est
psal. 17. 88. jaloux de sa gloire, qui ne la veut point don-
Iac. 4. Exod. 20. ner a d'autres, et qui ayant fait toutes choses
ibid. 34. Isa. 43. pour luy même: il est raisonnable que
pro. 16. 1. Cor. 10. nous luy rapportions aussy toutes choses,
cõme au premier principe, et a la derniere
fin. ✳

Iob. 24. 3. Par ce quelle est pernicieuse a la vertu,
Rom. 1. quelle en corrompt toute la substance, quel-
le en fait perdre la recompense, et cõme dit
aug. in Reg. S.t Aug., quelle se glisse dans toutes les bonnes
œuures, et actions les plus heroïques du
christianisme pour les faire perir.

l'Orgueil precipite Lucifer dans les Enfers.





L'Auarice est un desir jmmoderé des biens temporels sans craintē d'offencer Dieu pour les acquerir, ou les conseruer. S.t Paul
1. tim. 6. appelle ce peché, la racine de tous les maux; il en cause trois considerables.
1 Il ôte la paix de l'ame qui est le plus grand bien que l'on puisse posseder en ce monde:
Eccl. 14. un auare est toujours inquiet, et regardant toutes les pieces qu'il a dans ses Coffres cōme autant de differentes diuinités, il n'est occupé qu'à leur donner tout son temps, toutes ses pensées, toute sa liberté qui sont des Sacriffices jmportuns, d'où vient que l'Apôtre proteste qu'il devient esclaue; et
Col. 3. Eph. 5. jdolatre de ce qu'il possede.
2. Il engendre une infinité de tentations, qui nous font perdre les empressemens que les chrétiens doibuent auoir pour les choses eternelles, eclipse les lumieres de la foy: et a force de nous attacher aux choses de la terre nous fait mépriser les diuines.
Sap. 4. 3. Il ruine cette confiance filialle que nous sommes Obligez d'auoir en la prouidence diuine, n'en reconnoissant point d'autres que l'humaine sur laquelle il appuie tous ses soins, ses desirs, et ses esperances.

A Paris Chez Landry, auec pri.


L'Avarice engage Judas a vendre Jesus Christ
F. Ertinger sc.
De l'Avarice



La Luxure est une affection effrenée et une pante volontaire aux plaisirs charnels contre les ordres que Dieu a etablis. comme nous avons deja parlé en plusieurs endrois de cette matiere, il me suffira de faire un recit succint.

1 tim. 5. S. Greg. 1. De ses funestes effets qui sont l'Aveuglement d'Esprit, temerité dans ses entreprises, Inconsideration, Inconstance, Amour de ce monde, haine de Dieu, ce peché est si dangereux, et si contraire a la dignité d'un chretien, que S.t Paul deffend de le nommer, de peur que sa prononciation ne represente des choses malseantes a limagination.

eph. 5.

2. Des châtiments que Dieu a fait po. ce peché: il a esté la cause du deluge, de l'Embrazement de Sodome et de Gomorre, de la mort de 24 mille personnes, que Moyse fit passer au fil de lépée: il a renuersé Sanson, perdu Salomon, et mit David en danger de son salut. qui sont des exemples capables de jetter de la terreur dans l'Esprit de ceux qui se laisse.t aller a ces infamies.

gene. 6. gene. 19. num. 25. Iudi. 16 3. reg. 4. 2 reg. 4.

3. Des remedes pour ny point tomber qui sont de resister promptement aux premieres pensées de fuir Loisiueté, deuiter les compagnies, et les Occasions dangereuses, sans se fier aux resolutions que lon a faites, ny a ces pretextes qui sont plus specieux que veritables, mortifier son corps, jeuner, prier; car ce demon ne se chasse point autrement.

mat. 17

La Luxure des Viellards a l'egard de Susanne.

F. Ertinger fecit

De la Luxure

45


UIUC

gen. 37. L'Envie est une tristesse excessiue du bien de nôtre prochain en tant qu'il surpasse, ou diminuë le notre: comme elle
1. Ioa. 4. est opposée a la charité qui donne le merite a nos actions, il est facil de juger quelle nous empêche d'auancer dans la vertu, et quelle detruit la grace. elle cause aussy des peines bien rigoureuses a ses partisans, conformement aux inclinations quelle leur inspire.

1. En cette vie, et particuliérement a l'heure de la mort. un ver les rongera, un
Isa. 66. mar. 9. remord de conscience les tourmentera, voyans qu'ils auront perdu un bien infini, qu'ils pouuoient si facilement posseder en triomphant d'une passion si basse.

sap. 5. 2. Ils auront une envie enragée de la gloire des bien heureux, de ce qu'ils leur seront preferés, et souhaiteront qu'ils soient tous engagés dans les mêmes malheurs et participans de leurs supplices.

3. De tout cela naîtra en eux une haine mortelle, par la quelle ils se morderont, et se dechireront, voyans leurs maux,
mar. 9. luc. 13. psal. 111. sans remede auec grincement de dents, et desespoir eternel.

A paris Chez Landry, auec pr.

l'Envie des Freres de Joseph.



F. Ertinger fecit

De l'Envie



La Gourmandise est un desir insatiable de boire, ou de manger : ce peché qui produit la vaine joye, les railleries, le trop parler, L'impureté, et qui fait perir la raison; l'honneur, et la grace de Dieu ne regnera jamais chez nous. si

Eccl. 23. psal. 77. Exo. 32. 1. Cor. 10.

prou. 13. 1. Nous considerons Serieusement, que c'est une chose infame, et indigne non seulement d'un Chretien : mais d'une personne raisonnable de deuenir esclaue de son Corps comme le gourmand, qui va jusques a cet exces d'aueuglement, que de postposer toutes Choses a son ventre dont il est adorateur, et qu'il reconnoit pour son Dieu dit l'Apôtre. (phil. 3.)

Ioel. 1 v. 5. 2. Si nous faisons reflexion que le plaisir que l'on prend a manger et a boire, passe en tres peu de temps, et qu'il cause mille incommodités, engage a de grandes peines, rend nos passions plus viues, nos tentations plus fortes, la raison plus foible, et la grace moins puissante pour y resister (Ioel. 3 v. 3.)

psal. 48. 3. Si nous meditons que ce corps que l'on nourrit si grassement, et si delicatement, sera la proye de la corruption, et la pâture des vers, et que cette langue si friande pour les vins delicieux, et si avide pour les bons morceaux, sera brulée, et desseché par cette soif ardente, qui fera souffrir eternellement le mauuais riche au milieu des flammes (1. Cor. 6 luc. 13. luc. 16.)

A paris Chez Landry auec pri.

psal. 88. Eccl. 16. La Colere est une inflammation de Cœur pour les choses qui n'arriuent pas selon nôtre volonté: ou un emportement brutal, et un appetit violent de vanger les injures receües, de telle nature qu'elles soient. pezons

gal. 5. 1. Que la source de ce peché, est l'affection déreglée des plaisirs, et des richesses ou des honneurs. et que - - - plus nous serons passionnés pour quelqu'un de ces biens, - - - plus nous serons prompts a nous mettre en colere si l'on nous en priue, ou si l'on nous empeche de les acquerir. -

mat. 5. V. 22. 2. Que la Sentence que I. C. a prononcé contre ce peché est épouuantable. quiconque se fâchera contre son frere, meritera d'estre condamné par le jugement qui luy
ibid. dira (raca) c'est a dire une parole de mepris, meritera d'estre condamné par le conseil,
ibid. V. 23. le, et celuy qui luy dira vous estes un fou meritera d'estre condamné au feu d'Enfer. neanmoins ce desordre est si commun dans le monde, que l'on ne se fait point un cas de conscience des mouuemens de Colere, ny des paroles emportées, a peine s'en confesse-on en étant interrogé.

3. Que la raison nous fait voir le tort que nous auons de nous mettre en colere contre nos freres quelque occasion qu'ils nous en
Iac. 1. donnent, par ce que cette passion n'est pas un remede pour reparer l'injure: mais pour en commettre de plus grandes contre Dieu: helas si Dieu étoit aussy prompt a nous châtier, comme nous le sommes a nous vouloir vanger, il y a longtemps qu'il nous auroit otée la vie, et abîmés au fond des Enfers.

A paris Chez Landry auec priui.


Uhr 52 M.

